

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

L'inscription des nouveaux élèves : A partir du lundi 22 mars 2023

## \* nés en 2020

Accueil le jour de la rentrée à condition qu'ils soient « propres ».

## Les démarches à suivre :

## Veuillez-vous présenter à la mairie avec les documents suivants :

- 1. Le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance. Si divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.
- 2. Un justificatif de domicile.
- 3. Copie du jugement de divorce ou justificatif des droits de garde et de la résidence de l'enfant.
- 4. La photocopie de la page de vaccination DT-Polio figurant sur le carnet de santé de l'enfant ou certificat médical de contre-indication.
- 5. Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée pour les enfants <u>déjà scolarisés</u>;

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation du certificat délivré par la mairie.

